



**PRÉFET
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

direction départementale
des territoires du Lot

AVIS AU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral relatif au classement du lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) en tant qu'espèce susceptible d'occasionner des dégâts pour la campagne cynégétique 2021/2022 dans certaines communes du département du Lot et fixant ses modalités de destruction ou de reprise

Le projet d'arrêté prévoit le classement du lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) en tant qu'espèce susceptible d'occasionner des dégâts sur une portion de territoire de la commune de LE BASTIT afin de préserver les activités agricoles de production de céréales, les prairies et les infrastructures routières.

Ce projet fait suite aux déclarations de dégâts occasionnés par cette espèce sur ce secteur. Les opérations de reprise conduites les années antérieures, sur autorisation du préfet, n'ont pas suffi à réguler les populations autochtones et les dégâts engendrés par celles-ci à un niveau acceptable.

Ce classement permettra la destruction ou la reprise d'individus. Les spécimens repris pourront faire l'objet d'un lâcher sur d'autres sites sur autorisation préfectorale individuelle.

Ce projet d'arrêté préfectoral est consultable (fichier pdf ci-dessous), du 28 mai au 18 juin 2021 inclus.

Vous avez la possibilité de déposer vos observations sur ce projet, en précisant « consultation classement du lapin de garenne en tant qu'espèce susceptible d'occasionner des dégâts 2021/2022 » à l'adresse suivante :

ddt-sefe@lot.gouv.fr

Ces observations sont recevables jusqu'au 18 juin 2021 inclus.

Si nécessaire, contactez le 05 65 23 62 29 ou adressez un mail à corine.jacoly@lot.gouv.fr ou à jean-pierre.charpy@lot.gouv.fr

Fait à Cahors, le 28 mai 2021

Pour le préfet et par subdélégation
La cheffe de l'unité forêt, chasse et milieux naturels


Corine JACOLY